



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 08 octobre 2020

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau – Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Monsieur le Maire de la Ville de Sarralbe
1, Place de la République
57430 SARRALBE

OBJET : Dossier de déclaration concernant le lotissement Cressot à Sarralbe
Gestion des eaux pluviales - **Notification mairie**

RÉF. : PR/

P.J. : 1 courrier de notification au Président de la CASC
1 récépissé de déclaration
1 fiche descriptive du IOTA
1 dossier de déclaration

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- **Lotissement d'habitation Cressot à Sarralbe – Gestion des eaux pluviales**

Ce dossier a été déposé par : Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du récépissé de déclaration n°57-2020-00374 en date du 08 octobre 2020, accompagné du courrier de notification et d'une fiche descriptive du IOTA.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

Céline DELLINGER